

# REVUE DE PRESSE

---



10/03/2026



FONCTION PUBLIQUE

# Égalité professionnelle : mitigés sur la première séance de négociation, les syndicats attendent un engagement financier

À l'occasion du cinquième groupe de travail sur l'égalité professionnelle, qui a eu lieu le 4 mars 2026, les organisations syndicales et la DGAFF ont commencé les négociations en vue d'un accord sur l'égalité professionnelle. La réunion devait être l'occasion d'aborder les axes I (violences sexistes et sexuelles au travail et violences intrafamiliales) et II (articulation vie professionnelle-vie personnelle) mais faute de temps, le second n'a pas pu être discuté. Les syndicats s'accordent sur le manque de budget tout en dressant un bilan mitigé des propositions de la DGAFF.



L'ensemble des organisations syndicales s'inquiètent, de la même manière que lors du dernier groupe de travail, du manque de budget. Gorodenkoff

"Il s'agit de la première vraie réunion de négociation", déclare la représentante syndicale du FSU, Sigrid Gérardin, à propos du nouveau groupe de travail relatif l'égalité professionnelle qui s'est tenu mercredi 4 mars. Alors que les dernières réunions avaient fait la part belle à l'intervention d'expertes (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/744004-egalite-professionnelle-les-syndicats-de-la-fonction-publique-attendent-le-demarrage-concret-de-la-negociation>)), les organisations syndicales et la DGAFF sont cette fois-ci entrées dans le vif du sujet en discutant des propositions relatives à l'axe I sur les violences sexistes et sexuelles au travail et les violences intrafamiliales. L'axe II, qui concerne l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, n'a pas pu être abordé faute de temps mais il devrait faire l'objet d'une nouvelle réunion.

Les organisations syndicales ont de nouveau rappelé, unanimement, que l'absence de budget dédié à l'égalité professionnelle rendait l'application de ces propositions incertaine. Néanmoins, elles soulignent la présence de propositions "qui vont dans le bon sens" comme la meilleure prise en compte des violences intrafamiliales. Mais FO

fustige un "double discours inadmissible" de la part du gouvernement qui "fait de grands discours sur l'égalité" tout en mettant en place des "mesures qui vont à l'encontre de celle-ci".

#### Un bilan mitigé

Les organisations syndicales dressent donc un bilan mitigé de cette première séance de négociation. "Il y a des points positifs mais aussi beaucoup de limites aux propositions faites", souligne Fabien Golfier, secrétaire générale de la FA-FP. Il met en avant "une logique d'incitation" qui comporte, selon lui, des limites au moment de l'application concrète.

Alexandre Bataille, représentant de la CFDT Fonctions publiques corrobore cet avis, estimant que le document manque de "mécanismes de contraintes" et "de chiffres précis". Pour la CFDT, "le compte n'y est pas".

Parmi les propositions jugées intéressantes, Sigrid Gérardin (FSU) met en avant la mise à disposition à l'attention des employeurs publics d'un protocole de prise en charge des agents victimes de violences intrafamiliales. Elle souligne l'"aménagement d'horaires et le temps accordé dans le cadre de l'accompagnement social pour les démarches judiciaires et médicales". Le FSU plaide néanmoins pour "un cadrage encore plus concret" de cette proposition, "pour contraindre les administrations à agir dans le bon sens". Autre proposition saluée, cette fois-ci par la CFDT, le rétro-contrôle des signalements. Ce dernier a pour objectif de garantir la qualité des enquêtes administratives. La direction générale de l'administration et de la fonction publique a indiqué au sein des modalités de réalisation de cette proposition la "production guide méthodologique sur le traitement des signalements".

#### Une copie insuffisante

Malgré quelques propositions accueillies avec enthousiasme, les organisations syndicales jugent l'ensemble "insuffisant". FO déplore dans son propos liminaire "un accompagnement essentiellement individuel", le syndicat insistant sur le fait qu'il "n'est pas entendable de faire reposer l'égalité professionnelle uniquement sur la volonté des femmes." Carine Dormy, représentante syndicale de FO rappelle par ailleurs les revendications du syndicat telles que la réévaluation du point d'indice et la fin de l'abattement de 10 % lors des congés maladie ordinaire.

Par ailleurs, la CFDT propose de développer le FEP (fond pour l'égalité professionnelle) "quitte à mettre à contribution les administrations qui ne respectent pas les objectifs fixés par l'accord". La question de la responsabilité des encadrants a également été soulevée. Sigrid Gérardin (FSU) insiste sur le manque de mesure prise dans les administrations à l'encontre des supérieurs hiérarchiques mis en cause. Un point de vue que partage Carine Dormy (FO) qui rappelle que "c'est souvent la victime qui doit être mutée" en raison de la plus grande difficulté logistique à déplacer un encadrant.

#### "Un double discours inadmissible"

L'ensemble des organisations syndicales s'inquiètent, de la même manière que lors du dernier groupe de travail (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/746021-egalite-professionnelle-les-organisations-syndicales-plaident-pour-un-elargissement-des-mesures-proposees-par-la-dga-fp>)), du manque de budget. Fabien Golfier (FA FP) annonce même que le syndicat pourrait ne pas signer l'accord si aucun budget n'y était alloué. Les syndicats n'ont pour l'instant pas obtenu plus de précisions sur le budget qui sera disponible.

Carine Dormy fustige le "double discours inadmissible" du gouvernement. "On ne peut pas lancer des négociations sur un sujet tout en mettant en place des mesures qui vont à l'encontre de l'égalité professionnelle", s'agace-t-elle en faisant référence au jour de carence et à l'abattement de 10 % pour les congés maladie ordinaire. Fabien Golfier (FA FP) pointe enfin le paradoxe qu'il y a entre la mise en place de ces discussions et l'absence de budget.

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>)

Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL\_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL\\_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 747032  4 min de lecture

Par Evariste Darpas Publiée le 06/03/2026 à 11h49

DÉBATS ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

## « Reconnaissons aujourd'hui la ménopause comme une problématique professionnelle »

### TRIBUNE

#### Lara Bertola

Professeure RH et management à Rennes School of Business

#### Akanksha Jalan

Professeure de comptabilité et de finance à Rennes School of Business

#### Belinda Steffan

Professeure RH et management à l'université d'Edimbourg

**La ménopause est un impensé de la vie des entreprises, alors qu'elle devrait être un enjeu organisationnel à traiter collectivement, soulignent, dans une tribune au « Monde », les chercheuses Lara Bertola, Akanksha Jalan et Belinda Steffan.**

Publié hier à 10h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

**D**'ici à mars 2029, les comités exécutifs des grandes entreprises devront comprendre 40 % de femmes. Pour se mettre en conformité avec [la loi Rixain](#), qui impose ce quota, un effort sans précédent de promotion des femmes est en cours au sein des firmes. Mais, alors que la plupart des cadres qui sont pressenties approchent ou dépassent les 50 ans, le fait qu'elles soient le plus souvent ménopausées reste un impensé.

Les femmes cadres de haut niveau seraient-elles immunisées contre les bouffées de chaleur, les nuits perturbées et la fatigue qui en résulte ? Capables d'être toujours à leur maximum ? Les témoignages que nous avons recueillis montrent une réalité bien différente. Comme les 17 millions de Françaises ménopausées, les vies des femmes cadres se trouvent chamboulées par les changements hormonaux qu'elles traversent autour de la cinquantaine, avec des conséquences notables sur leur sommeil, leur niveau d'énergie, leur capacité de concentration, leur apparence.

Aucune des participantes à notre enquête n'a demandé à bénéficier d'aménagements particuliers pour pouvoir mieux supporter les effets de la ménopause. Personne ne leur a d'ailleurs rien proposé de tel. En revanche, la plupart ont affirmé que leur carrière était concrètement affectée par leur situation. Beaucoup se sentent moins reconnues parce que ménopausées. Celles dont le poste implique une forte visibilité publique se sentent particulièrement pénalisées par leurs transformations physiques.

**Lire aussi l'enquête (2023) :** [Les femmes et la ménopause : « Je me suis rendu compte que ça pouvait chambouler une vie, mais que personne ne m'en parlait »](#)

Le [rapport sur la ménopause rendu en avril 2025 par Stéphanie Rist](#), aujourd’hui ministre de la santé, pointait ces difficultés, cette double peine qui atteint l’ensemble des femmes souffrant, à cette période de leur vie, tout à la fois de difficultés spécifiques, non prises en compte, et d’un regard sans aménité porté sur elles.

La situation des Françaises apparaît comme particulièrement préoccupante à cet égard, étant donné l’importance traditionnellement accordée à l’apparence féminine dans l’Hexagone. Beaucoup des cadres que nous avons interrogées nous ont dit investir à ce moment de leur vie dans des vêtements plus coûteux, voire dans des opérations de chirurgie esthétique, afin de garder une apparence plus jeune et d’éviter ainsi d’être discriminées.

## Tabou durable

Demander que l’on ouvre la fenêtre pendant une réunion pour mieux supporter une bouffée de chaleur est considéré, dans ce contexte, comme une prise de risque attirant l’attention sur une situation perçue comme fragilisante. La plupart se gardent donc de révéler leurs malaises. Ce tabou durable nuit à la prise en compte de difficultés à travailler qui n’ont pourtant rien d’anecdotiques.

La question de la fatigue, en particulier, a été très souvent évoquée lors des entretiens. Pour certaines femmes à des postes hiérarchiques élevés, les journées de travail très longues, les rendez-vous qui s’enchaînent et les voyages fréquents deviennent des problèmes tels que certaines décident de renoncer précocement à leur carrière.

Un plus grand soutien social au sein des entreprises est-il impensable pour éviter ces départs anticipés de personnes par ailleurs compétentes et investies ? Une plus grande flexibilité dans l’organisation du travail est-elle hors de question ? On pense à un accès facilité au télétravail, à des horaires plus souples, plus adaptables, à une sensibilisation des managers.

**Lire l’enquête (2023) |** [La longue histoire de la ménopause](#)

Il s’agit aujourd’hui de faire sortir la ménopause de la seule sphère médicale pour la faire reconnaître comme une problématique professionnelle. Car son invisibilisation actuelle ne relève pas d’un simple oubli : elle est entretenue par des normes qui valorisent la maîtrise du corps, la disponibilité permanente et une productivité sans faille.

Dans ce cadre, les femmes apprennent à s’auto-surveiller, à se discipliner, à dissimuler tout ce qui risquerait d’être lu comme une perte de contrôle. La compétence se confond avec la capacité à rester impassible, la ménopause est un « problème personnel » à gérer en silence, et non un enjeu organisationnel à traiter collectivement.

Un changement de culture s’impose. Faute de lieux sûrs pour en parler, de nombreuses femmes cherchent de l’information et du soutien ailleurs – sur les réseaux sociaux, sur YouTube, dans des communautés en ligne, qui deviennent des espaces de parole et, parfois, de résistance à la stigmatisation. Mais on ne peut pas durablement déléguer aux seules plateformes numériques ce que le monde professionnel devrait prendre en charge : informer, former, aménager, et cesser de faire comme si l’égalité se gagnait en exigeant des femmes qu’elles traversent cette période « comme si de rien n’était ».

¶ **Lara Bertola** est professeure de ressources humaines et management à Rennes School of Business ; **Akanksha Jalan** est professeure de comptabilité et de finance à Rennes School of Business ; **Belinda Steffan** est professeure de ressources humaines et management à l’université d’Edimbourg (Ecosse).

**Pour approfondir** (1 article)

## DÉBATS EGALITÉ FEMMES-HOMMES

## Elections municipales 2026 : « La place des femmes dans la vie politique locale demeure un chantier inachevé »

### TRIBUNE

**Nicolas Smaghue**

Historien

Si les femmes siègent davantage dans les assemblées municipales, elles ne représentent qu'environ 17,5 % des maires et demeurent souvent reléguées aux marges du pouvoir local, souligne, dans une tribune pour « Le Monde », l'historien Nicolas Smaghue, en rappelant les positions pionnières de la féministe Hubertine Auclert.

Publié le 04 mars 2026 à 14h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

**A** l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars, la place des femmes dans la vie politique locale demeure, en France, un chantier inachevé. Un siècle et demi après les premiers combats pour le suffrage féminin, la démocratie locale reste marquée par un écart tenace entre l'égalité proclamée et l'égalité exercée. Cette tension éclaire d'un jour particulier l'héritage d'Hubertine Auclert, dont les intuitions continuent de mettre au défi nos institutions.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Hubertine Auclert (1848-1914) fut l'une des premières à revendiquer ouvertement le droit de vote des femmes et leur accès aux mandats électifs. En fondant, en 1881, le journal *La Citoyenne*, elle fait de l'égalité politique un enjeu public central. Elle pose déjà la question en des termes qui structurent encore le débat : une citoyenneté ne peut être partielle. On ne peut exiger des femmes qu'elles paient l'impôt et respectent les lois tout en les tenant à distance du vote et des fonctions publiques.

**Lire aussi (2021) :** [« Journal d'une suffragiste », d'Hubertine Auclert : sortir une féministe pionnière de l'oubli](#)

Sa critique visait le cœur du récit républicain : une République qui proclame « *liberté, égalité, fraternité* » ne peut durablement tolérer une citoyenneté à géométrie variable. Ce paradoxe, Auclert l'avait clairement identifié : les exclusions internes – ici, celles des femmes – produisent un silence institutionnel qui rend l'injustice acceptable. Révéler ces contradictions, c'était, pour elle, rendre la République à ses principes et ouvrir la voie à une refondation de la citoyenneté.

Depuis, des conquêtes décisives ont eu lieu. [Les Françaises obtiennent le droit de vote en 1944](#), tardivement au regard des premières campagnes militantes. Au tournant des années 2000, les lois sur la parité bousculent un paysage politique largement masculin. Aux municipales de 2020, selon le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, la part des femmes parmi les élus municipaux atteint environ 41,5 %, marquant une progression notable. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, où la parité est obligatoire, ce taux se rapproche de la quasi-parité (près de 48,4 %) : là où des règles contraignantes s'appliquent, la représentation féminine progresse nettement.

## L'égalité réelle piétine

Pourtant, les femmes demeurent sous-représentées aux postes à responsabilités les plus élevés. En 2020, elles ne représentent qu'environ 17,5 % des maires, alors qu'elles constituent 41,5 % des élus municipaux. Dans les très grandes villes, la dynamique est un peu plus favorable – près de 26,2 % des maires des communes de plus de 100 000 habitants étaient des femmes en 2021 –, mais l'écart reste marqué.

L'horizon défendu par Hubertine Auclert, celui d'une citoyenneté pleine et entière, demeure hors d'atteinte. Être élue ne signifie pas nécessairement exercer le pouvoir : si la présence des conseillères s'est renforcée, les femmes restent minoritaires aux postes exécutifs les plus stratégiques. Autrement dit, elles siègent davantage dans les assemblées, mais demeurent souvent reléguées aux marges du pouvoir local. Ce décalage entre sièges et responsabilités illustre un paradoxe : une partie des règles d'accès a été corrigée, mais les structures de pouvoir résistent. L'égalité formelle progresse, l'égalité réelle piétine.

**Lire aussi | [Municipales 2026 : le Parlement étend la parité aux petites communes](#)**

Regarder les municipales 2026 à travers la figure d'Hubertine Auclert permet de prendre la mesure de ce décalage. L'obligation désormais étendue de parité sur les listes électorales dans toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, marque une nouvelle étape potentielle. Selon l'Insee, ce changement devrait faire accéder environ 500 femmes de plus aux conseils municipaux insulaires en Corse seulement, tant la parité obligatoire modifie la distribution des sièges.

Ses combats invitaient à considérer le suffrage non comme une fin en soi, mais comme un point de départ : tant que les femmes ne participent pas pleinement à la définition de l'intérêt général, la démocratie reste amputée. L'extension de la parité promet mécaniquement l'entrée de centaines de femmes supplémentaires dans les conseils municipaux et modifie déjà la physionomie de la représentation locale.

## Exigence pour le présent

Pourtant, à l'aune des principes d'Auclert, cette étape, si importante soit-elle, ne saurait suffire. Sans réflexion sur la composition des exécutifs municipaux, sans vigilance sur la répartition des délégations – finances, urbanisme, intercommunalité, transition écologique –, la parité risque de s'arrêter au seuil des décisions les plus structurantes. Les listes peuvent être équilibrées, tout en reconduisant, dans la pratique, une hiérarchie implicite entre élus et élues. C'est là que se joue, aujourd'hui, l'actualité la plus vive de la pensée d'Auclert.

Ce que nous devons encore à Hubertine Auclert, ce n'est pas seulement le rappel d'un combat passé, mais une exigence pour le présent : ne pas s'accommoder d'une démocratie locale à moitié inclusive. Faire vivre cet héritage en 2026, ce serait au minimum poser quelques conditions claires. Aux partis et mouvements politiques, d'abord : investir des femmes en tête de liste, et pas seulement en position éligible, renoncer à faire de la parité une vitrine commode, accepter de partager effectivement le pouvoir local. Aux exécutifs municipaux, ensuite : appliquer la parité aux fonctions les plus stratégiques, et pas seulement aux postes symboliques ou jugés « féminins ».

Récit : [« Le Monde » et les femmes, du droit de vote à #metoo](#)

Enfin, aux électrices et aux électeurs il revient un rôle qu’Hubertine Auclert n’aurait pas renié : utiliser leur bulletin de vote comme un instrument de rappel à l’égalité. Scruter la composition des listes, interroger la place réelle des femmes dans les exécutifs annoncés, sanctionner les stratégies de façade. En 2026, continuer à voter comme si la parité n’était qu’un supplément d’âme, ce serait accepter que la promesse formulée par Hubertine Auclert – celle d’une citoyenneté sans exclusion – soit une fois de plus reportée. A l’inverse, faire de la place des femmes un critère décisif du choix électoral, c’est donner enfin à son intuition politique la traduction qu’elle appelait : une démocratie où nul ne reste, par principe, au seuil de la cité.

¶ **Nicolas Smaghue** est enseignant d’histoire-géographie dans le secondaire et chercheur en histoire contemporaine. Ses travaux portent sur l’histoire sociale et politique de la France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles).

**Nicolas Smaghue** (Historien)

---

## Le Monde Guides d’achat

Découvrir

### Blenders

Les meilleurs blenders

### Ponceuses triangulaires

Les meilleures ponceuses triangulaires

### Machines à café haut de gamme

Les meilleures machines à café de 500 à 1 000 euros

Voir plus

---

## Partenaire



INTIMITÉS MA VIE APRÈS UN AVC

# Ma vie après un AVC : CAF et MDPH, mes amies pour la vie

Par Isabelle Monnin

Publié le 28 février 2026 à 18h00

Lecture 4 min.

**CHRONIQUE | « Hémiplévie ». La journaliste et écrivaine Isabelle Monnin, victime d'un AVC en 2023, explique chaque semaine comment elle a apprivoisé cette nouvelle existence, avec un corps « à moitié fichu ». Aujourd'hui, elle raconte comment ces deux organismes sociaux sont devenus des « personnages » à part entière de sa vie, à la fois intrusifs et aidants.**

Avec le handicap, j'ai dû faire de la place dans ma vie pour deux nouvelles amies. CAF (caisse d'allocations familiales) et MDPH (maison départementale des personnes handicapées) s'occuperaient de moi, maintenant que j'avais besoin d'une assistance quotidienne et définitive. J'y allais confiante, sans guetter dans leur sollicitude des signes de toxicité. J'aurais pourtant dû me méfier. Petit à petit, ces deux administrations ont tout appris de ma vie personnelle, elles savent aujourd'hui mieux que personne ma précarité, son ampleur, ses zones honteuses aussi.

MDPH et CAF sont bien différentes l'une de l'autre. La première ressemble à une femme élégante et discrète. La seconde à une contremaîtresse exigeante et bruyante. M<sup>me</sup> MDPH est entrée dans ma vie sur la pointe des pieds, par l'intermédiaire de l'assistante sociale de l'hôpital. C'est elle qui, forte de sa maîtrise de ma situation médico-administrative, prit pour moi les premiers contacts. Début novembre 2023, elle déposa une demande de prestation de compensation du handicap, PCH pour les intimes, ce que je n'étais pas du tout à l'époque. Elle contacta aussi pour moi une entreprise prestataire, pour la partie « besoin d'aide humaine ». Je me laissai porter par le courant. Mal m'en prit. Le 15 décembre, le service des aides sociales à l'autonomie de la Ville de Paris m'indiqua par courrier que la PCH m'était accordée en urgence, jusqu'à la fin février suivante, pour un montant de 3 519 euros par mois, à verser par le biais de chèques CESU à l'entreprise prestataire. Il était précisé qu'il m'appartenait de « *déposer dans les meilleurs délais un dossier de demande de PCH définitive* ». Je ne reçus la lettre, envoyée à mon ancienne adresse alors que le transfert de courrier fonctionnait aléatoirement, qu'à la fin du mois de janvier.

M<sup>me</sup> MDPH ne se formalisa pas trop de mon silence puis de mon retard. Quelque part au printemps 2024, sa représentante vint constater à domicile qu'aucune des allocations accordées n'était induue. Elle calcula l'aide en matériels d'hygiène et celle consacrée au transport (taxis et VTC), elle visita scrupuleusement notre logement, examina le matériel dont nous l'avions équipé, posa mille questions, vérifia que j'étais incapable de me doucher et de m'habiller seule. J'étais perdue, je lui glissai qu'il m'était difficile d'accepter que, désormais sans ressources, je dépendais uniquement de mon mari, j'avais l'impression d'être une mendicante, ne sachant ni à quoi ni même pourquoi j'avais droit, que je me sentais imposture (c'était la première fois, privilège des gens aisés, que je bénéficiais d'une aide dont il faut faire la demande).

## Un malentendu entre nous

L'inspectrice transmet son rapport à M<sup>me</sup> MDPH, qui l'étudia en silence, comme si elle ne voulait pas me déranger. C'est son habitude, de laisser son numéro de téléphone mais de n'y répondre jamais. Puis un beau jour, début juin, sans prévenir, elle m'adressa les conclusions d'une commission qui, en un seul bloc de providence, me notifiait toute une série de nouveaux droits accordés au regard de la reconnaissance « *sans limitation de durée* » (mauvaise nouvelle) d'un taux d'incapacité « *supérieur ou égal à 80 %* ». La PCH « aide humaine » était fixée à cent cinquante-trois heures par mois pour l'emploi à domicile d'une auxiliaire de vie. Le montant que je recevrais dépendait de la façon dont j'utiliserais les heures : nombre d'heures × 23,50 euros si je faisais appel à un prestataire ; nombre d'heures × 17,70 euros si j'embauchais directement une personne ; nombre d'heures × 4,69 euros si je faisais travailler un aidant familial. S'y ajoutaient la PCH « surcoûts liés au transport » (83,33 euros par mois sur présentation de la facture du taxi), la possibilité d'être orientée vers un foyer d'accueil médicalisé dans le cadre d'un « semi-internat », l'accès aux cartes mobilité inclusion (invalidité et transport) ou encore la PCH « aide à l'hygiène ». C'était tout à la fois fabuleux, confortable et inconcevable : qu'avais-je fait pour bénéficier d'une telle générosité ? J'avais juste fait un AVC et rempli des formulaires administratifs, rien d'autre qu'être citoyenne française, enfant d'une République qui protégeait encore les siens.

M<sup>me</sup> CAF, elle, était plus présente et plus bavarde que M<sup>me</sup> MDPH. Grâce à l'entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 (ouf, l'AVC était arrivé à point nommé) de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés, l'AAH, je pouvais prétendre à cette aide essentielle sans que les revenus de mon mari soient pris en considération. Après quelques semaines d'échanges courtois de courriers et de remises de pièces, M<sup>me</sup> CAF reconnut le bien-fondé de ma demande. Mais il resta longtemps un malentendu entre nous. Contrairement à sa consœur MDPH, elle était bien plus pressante dans ses contacts : tous les trois mois, comme tout le monde, je devais lui déclarer mes revenus. Comme ils étaient désormais inexistantes, je notais « *aucun* » ou « *zéro* » dans la case considérée.

M<sup>me</sup> CAF acquiesçait en tiquant : à quatre reprises je crois, elle me demanda d'expliquer pourquoi je ne déclarais aucun revenu alors que j'étais par ailleurs identifiée comme salariée et « *autrice* ». M<sup>me</sup> CAF semblait douter de mon existence sociale. Ecrivaine, vraiment ? Trois fois j'expliquai que j'avais fait un AVC, que, non, je n'étais ni salariée ni au chômage, mais en rééducation de longue durée, que, oui, j'avais toujours la prétention ou simplement l'espoir de pouvoir un jour reprendre une activité malgré ma situation, et que c'était pour cela que je persistais à me dire « *autrice* ». La quatrième fois, j'ai tranché et jeté l'éponge : je suis devenue simplement « *sans activité* ». Je ne savais de toute façon plus très bien qui j'étais, ni chômeuse ni en arrêt maladie, je me sentais ensevelie sous des acronymes asphyxiants (ALD, AAH, PCH), j'avais comme des épuisements de vocabulaire.

---

Isabelle Monnin est née en 1971. Elle a été grand reporter au « Nouvel Obs » de 1996 à 2014. Elle est l'autrice de six livres. « Les Gens dans l'enveloppe » (2015, JC Lattès), livre-disque avec Alex Beaupain, a obtenu le prix Georges-Brassens.

---

---

Retrouvez [ici tous les épisodes de la chronique « Ma vie après un AVC »](#).

---

**Isabelle Monnin**

## SOCIÉTÉ LES DÉBATS SUR L'ÉDUCATION

# Philippe Meirieu, pédagogue : « Le déficit d'expression orale laisse libre cours au passage à l'acte irréfléchi »

## TRIBUNE

### Philippe Meirieu

Pédagogue

La violence du débat politique, de même que la violence masculiniste doivent être combattues grâce à l'éducation – en particulier des garçons – au langage et à l'empathie, plaide le professeur honoraire Philippe Meirieu, dans une tribune au « Monde ».

Publié aujourd'hui à 05h30, modifié à 07h17 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Cette tribune paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire [en suivant ce lien](#).

Deux questions s'imposent aujourd'hui dans le débat public : celle de la violence politique et celle de la violence viriliste. Deux questions qui appellent ensemble des réponses juridiques mais aussi une réponse éducative.

On sait que beaucoup de choses se jouent dans les premières années de la vie de l'enfant, quand il passe d'un rapport au monde fondé sur sa compétence musculaire à un rapport au monde construit sur sa compétence linguistique. Avant d'accéder à la fonction symbolique, il a, en effet, besoin d'un contact physique direct avec la matière. Pour découvrir un objet, il le manipule, le jette, le casse : il éprouve ainsi, tout à la fois, son existence et celle des choses.

En entrant dans le langage, il peut désigner, mais aussi interpellier et interpréter, engager une relation à l'altérité déagée, pour une part au moins, de la préhension directe. C'est le début d'un long apprentissage qui se poursuivra tout au long de l'enfance et de l'adolescence, jusqu'au moment où il pourra entrer dans un échange serein avec autrui. Un échange où il n'exigera plus d'avoir le dernier mot pour maintenir toujours l'interlocution ouverte et échapper au couperet de la violence comme à la surenchère de la brutalité.

## Existence commune pacifiée

On sait que les garçons et les filles ne sont pas, sur ce plan, logés à la même enseigne. En effet, malgré les progrès et en dépit des fortes disparités familiales et sociales, les filles, dans leur ensemble, sont considérablement en avance sur les garçons : en témoignent aussi bien leur meilleure maîtrise du langage oral et écrit que leur beaucoup moins grande présence dans les structures de relégation et les établissements pénitentiaires. Il n'y a rien là, évidemment, de « naturel » et cela renvoie à la persistance de stéréotypes qui conditionnent largement leur comportement : alors que le masculin semble destiné à la conquête et à la domination, le féminin, lui, paraît encore dévolu au rangement et à la réparation. Conséquence : la plupart des filles sont, dit-on, plus « adaptées » à la culture scolaire, tandis que beaucoup de garçons vivent encore cette dernière comme contraire à leur identité virile.

**Lire aussi l'enquête | [« Il s'est transformé de façon très insidieuse, sans que je le voie » : le désarroi des parents face à leur fils masculiniste](#)**

C'est pourquoi, si l'on doit absolument poursuivre et amplifier les programmes éducatifs sur l'« égalité entre filles et garçons » (une égalité absolue en matière de droits), il faut aussi affirmer qu'il importe, plus que jamais, de faire primer la compétence linguistique sur la compétence musculaire. Il ne s'agit pas, évidemment, de nier la place du corps en éducation, mais bien d'accompagner chacun et chacune dans le passage du corps pulsionnel au corps conscient, du corps primaire au corps-intention.

Il ne s'agit pas, non plus, de promouvoir une réussite scolaire fondée sur l'adhésion à la conformité (qui serait plus facilement accessible aux filles) et d'associer systématiquement l'échec à la transgression (qui tenterait plus systématiquement les garçons). Il s'agit de permettre aux uns et aux autres d'entrer dans le langage pour y construire les conditions d'une existence commune pacifiée.

Comment y parvenir ? D'abord en travaillant, bien plus que nous ne le faisons aujourd'hui en France, sur l'accompagnement à la parentalité. En revisitant aussi la politique de la petite enfance : il est temps que les crèches ne soient plus seulement considérées comme des instances de gardiennage et de soin, mais bien comme des institutions de langage et de culture. Il est temps, aussi, que les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants soient reconnus financièrement et statutairement à la hauteur de l'importance de leur mission : une mission essentielle pour une démocratie qui ne se résigne pas à laisser perdurer et se creuser les inégalités linguistiques, largement prédictives, on le sait, des inégalités de destin.

Mais il faut aussi, bien sûr, que l'école prenne sa part, fondamentale, dans cette entreprise. Et elle n'y parviendra qu'en mettant en place, dans toutes les disciplines, une pédagogie du sursis, de la parole et de la fragilité.

**Lire aussi | [Des filles « appliquées » et des garçons « intuitifs » : quand les bulletins scolaires reflètent les stéréotypes de genre](#)**

Une pédagogie du sursis d'abord. Janusz Korczak [*pédiatre et pédagogue polonais, 1878-1942*] l'avait formalisée avant que des neuroscientifiques comme Olivier Houdé et Grégoire Borst n'en montrent l'importance à travers la mise au jour du processus d'inhibition : c'est, en effet, grâce à celui-ci, piloté par le cortex frontal, que l'individu résiste à la réaction immédiate, qu'il passe du réflexe à la réflexivité, de l'instantanéité à l'enquête ou à l'expérimentation réfléchie.

Et c'est bien aussi ce qui fonde le sursis à la violence. Il faut donc apprendre à nos enfants à différer, et c'est là un des principes fondamentaux d'une pédagogie qui refuse d'osciller sans cesse entre l'autorisation laxiste (souvent démissionnaire) et l'interdiction brutale (rarement efficace). Une pédagogie qui prend le temps de faire émerger les représentations mais aussi de susciter la réflexion et d'engager la discussion à l'occasion de tout apprentissage.

## **Exigence de précision et de justesse**

Mais il ne faut pas confondre la discussion et le bavardage. Rien n'est plus exigeant qu'une véritable discussion : elle requiert que l'adulte incarne et institue en permanence ce que [*l'écrivaine*] Jeanne Benameur nomme « *la salutaire insurrection du mot juste* » (*Vers l'écriture*, Actes Sud, 2025). Car, parler

n'est pas dire n'importe quoi, ce n'est pas alterner entre l'onomatopée, qui clôt l'échange, et la période qui l'étouffe par sa surabondance. Parler, c'est être porté par l'exigence de précision et de justesse.

Parler, c'est faire de l'interlocution de l'autre une chance pour soi et un tremplin vers la vérité. Or, on parle bien trop peu en classe : les exposés d'élèves y sont finalement assez rares, les débats préparés, documentés et régulés peu nombreux. Au point que beaucoup d'élèves arrivent à la fin du collège sans s'être jamais entraînés à une prise de parole raisonnée devant un collectif.

Ce déficit d'expression orale compromet évidemment l'entrée dans l'expression écrite en même temps qu'il laisse libre cours au passage à l'acte irréfléchi. Quand les mots manquent, les coups prennent le relais. Et quand les mots ne peuvent exprimer un sentiment ou une opinion sans blesser l'interlocuteur, l'engrenage de la violence menace. Nous touchons là à un des enjeux pédagogiques majeurs d'aujourd'hui : la découverte de la fragilité fondatrice de l'humain.

Martha Nussbaum [*philosophe américaine*] a montré dans *Les Emotions démocratiques* (Climats, 2011) le caractère essentiel pour une démocratie de la capacité à entendre la souffrance d'autrui et à le considérer comme un autre soi-même. Elle a souligné l'importance de la littérature, de l'histoire, de la philosophie et des arts pour accéder à cette conscience d'une altérité-égalité créatrice de liens sociaux.

Mais c'est dans toutes les activités éducatives que l'adulte doit incarner et faire respecter ce principe fondateur : aucune satisfaction ne peut être payée par l'humiliation ou la souffrance d'autrui. Et ce n'est pas abandonner l'instruction et ses exigences intellectuelles que d'affirmer cela et de le faire vivre au quotidien. Ce n'est pas dévaluer le travail des enseignantes et des enseignants, des éducateurs et des éducatrices. Au contraire : c'est lui rendre toute sa dignité, celle qui fait de l'enseignement et de toute forme d'éducation un pari sur ce qui nous permet de grandir en humanité.

 **Philippe Meirieu**, professeur honoraire à l'université Lumière Lyon-II, coauteur avec Xavier Bouchereau de « Parce que nous croyons encore en l'éducation », Erès, 250 p., 20 €

**Philippe Meirieu** (Pédagogue)

---

## Jeux

Découvrir

### Mots croisés mini

Profitez de grilles 5x5 inédites et ludiques, niveau débutant

### Mots croisés

Chaque jour une nouvelle grille de Philippe Dupuis

### Mots trouvés

10 minutes pour trouver un maximum de mots

Voir plus